

Règles de vie MFR CFA RHONE ALPILLES

I - GENERALITES:

La formation assurée sous la responsabilité de la Maison Familiale est globale. Par sa méthode pédagogique, elle doit permettre une progression vers des responsabilités professionnelles et humaines.

En s'inscrivant, le jeune et sa famille acceptent par là même l'ensemble des activités nécessaires à sa formation et ses modalités. Il s'oblige à respecter les règles et les contraintes d'organisation que la vie collective demande.

II - HORAIRES:

L'organisation harmonieuse des formations et de la vie en commun en général nécessite des horaires précisément définis, dont le respect s'impose à tous.

Chacun s'engage de ce fait à se conformer aux horaires.

LUNDI : Ouverture des locaux à partir de 8 h 30 permettant à ceux qui le désirent d'arriver en tout début de matinée. Les valises sont entreposées en salle télé

De 9h30 à 10h30: * Accueil, bilan du stage et présentation de la semaine

De 10h30 à 10h45: * Pause

De 10h45 à 12h15 : * Activités pédagogiques De 12h15 à 13h30 : * Repas, services et détente *Activités pédagogiques. De 13h30 à 15h30 :

*Pause goûter De 15h30 à 15h45:

*Activités pédagogiques De 15h45 à 17h30 :

*Départ des ½ pensionnaires et pause des internes. De 17h30 à 18h00 :

De 17h45 à 18h00 : *Services

De 18h00 à 19h00: * Installation à l'internat

De 19h00 à 20h00 : Repas De 20h00 à 20h45: Veillée

* Accès aux chambres, toilette, coucher. De 20h45 à 22h00: * Extinction des lumières et calme absolu 22 h 00:

MARDI - MERCREDI - JEUDI

De 07h00 à 8h00: * Lever, petit déjeuner

De 08h00 à 8h15: *Nettoyage/Rangement des chambres et salles de bain.

De 07h45 à 8h30: * Arrivée des 1/2 pensionnaires, services

De 8h30 à 10h15: * Activités pédagogiques

De 10h15 à 10h30 : * Pause.

De 10h 30 à 12h15 : * Activités pédagogiques <u>De 12h15 à 13h30</u> : * Repas, services et détente De 13h30 à 15h30 : * Activités pédagogiques

De 15h30 à 15h45: * Pause goûter

De 15h45 à 17h30 : * Activités pédagogiques

De 17h30 à 18h00 : * Départ des ½ pensionnaires et pause des internes.

De 17h45 à 18h00 : * Services

* Travaux dirigés (mardi et jeudi) De 18h00 à 19h00 :

De 19h00 à 20h00 : * Repas.

* Veillée *De 20h à 22h : * Soirées exceptionnelles De 20h00 à 21h00:

* Accès aux chambres, toilette, coucher De 20h30 à 22h00: * Extinction des lumières et calme absolu 22 h 00:

VENDREDI

<u>De 07h00 à 8h00</u> : * Lever, petit déjeuner

De 08h00 à 8h15: *Nettoyage/Rangement des chambres et salles de bain.

De 07h45 à 8h30 : * Arrivée des 1/2 pensionnaires, services

De 8h30 à 10h15: * Activités pédagogiques

De 10h15 à 10h30 : * Pause.

De 10h 30 à 12h15: * Activités pédagogiques De 12h15 à 13h30 : * Repas, services et détente * Activités pédagogiques De 13h30 à 15h15:

De 15h15 à 15h30 : * Pause goûter

De 15h30 à 16h30: * Bilan de la semaine et fin des cours. Départ des élèves



* Soirées exceptionnelles : Les demi-pensionnaires peuvent participer aux veillées exceptionnelles après accord de la directrice avec une autorisation parentale écrite remise à la direction en début de semaine. Ils seront, dans ce cadre, soumis aux horaires des internes. Ils resteront donc à la MFR après les cours (17h30) jusqu'à la fin de la veillée.

III - MODALITES SPECIFIQUES

<u>Portables</u>: Les portables sont autorisés sur les temps de pause. A l'entrée en salle de classe, ils sont obligatoirement déposés dans une boite et sont récupérés par les jeunes pour la récréation.

Ils sont interdits pendant les repas et conservés dans le bureau des formateurs, ils sont récupérés et rendus après le repas par le formateur de service. Les portables sont également interdits pendant l'étude, ils sont conservés par le formateur de service, ils seront remis aux jeunes après le repas du soir vers 20h00.

Les portables seront relevés à l'extinction des feux. L'équipe se garde le droit de confisquer à tout moment les téléphones si leur utilisation venait à nuire au bon déroulé de la formation et de la vie quotidienne au sein de l'établissement. Il est formellement interdit de prendre en photo ou de filmer sans autorisation.

Repas: Les élèves ne sont pas autorisés à introduire de la nourriture à la cantine et dans les chambres d'internat sous peine de sanction.

<u>Médicaments</u>: Tout élève ayant avec lui un traitement médical doit fournir la prescription correspondante et doit confier ses médicaments à un membre de l'équipe dès son arrivée.

Chaque élève doit prévoir dans son trousseau une boite de paracétamol ou antispasmodique dans un sachet marqué à son nom. Les jeunes filles doivent prévoir des protections hygiéniques lors de leur séjour à la Maison Familiale.

<u>Véhicule personnel</u>: Celui-ci ne sera utilisé qu'à l'occasion des départs ou arrivées. Il sera ensuite garé dans la cour intérieure, dans une zone définie. Il est interdit de rester dans son véhicule lors des temps de pause. Le code de la route s'applique au sein de l'établissement.

<u>Visites</u>: Les jeunes ne peuvent pas recevoir de visite lorsqu'ils sont à la MFR sauf si la direction en a été dûment informée et a donné son accord.

L'objet de ce document est de cadrer la vie de groupe à l'intérieur de la Maison Familiale. Cette organisation doit permettre une vie harmonieuse du groupe et la préservation de l'intégrité de chacun, pour...

LA REUSSITE DE CHACUN DANS SA VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Les parents de l'élève ou de l'apprenti NOM et PRENOM Mention "Lu et approuvé" L'élève ou l'apprenti concerné NOM et PRENOM Mention "Lu et approuvé"